

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet :	réunion n°2 du Comité technique post-incendie de Mostuéjols
Date :	mardi 22 novembre 2022
Lieu :	Mostuéjols

Participants :

- François Artel (responsable d'Unité Territoriale Aubrac-Causse, ONF) ;
- Christine Bedel (Maire de Mostuéjols) ;
- Guillaume Bessigneul (technicien forestier territorial, ONF) ;
- Jérôme Bussière (chargé de mission Biodiversité et forêts, PNR Grands Causses) ;
- Joseph Gagneux (adjoint au chef de l'unité milieux naturels, biodiversité et forêt, DDT de l'Aveyron) ;
- Philippe Gruat (directeur de la Direction de l'archéologie, Conseil départemental de l'Aveyron) ;
- Thomas le Dreff (Service régional de l'archéologie, DRAC Occitanie, chercheur associé UMR 5608 TRACES) ;
- Michel Maillé (président de l'ASPAA, membre associé UMR 5608 TRACES) ;
- Grégory Philippe (technicien forestier, CNPF Occitanie) ;
- Agnès Simonin (inspectrice des sites de l'Aveyron, cheffe de projet régionale ENR & paysages, DREAL Occitanie) ;
- Pascal Soriano (responsable des ventes, ONF)
- Stéphane Poulain (technicien forestier, DDT de l'Aveyron)

Personnes excusées :

- Jean-Jacques Charles (Communauté de communes Millau-Grands Causses) ;
- Jean-François Dumas (1er adjoint Mostuéjols, Vice-Président PNR Grands Causses) ;
- Christian Forir (Maire de Rivière-sur-Tarn) ;

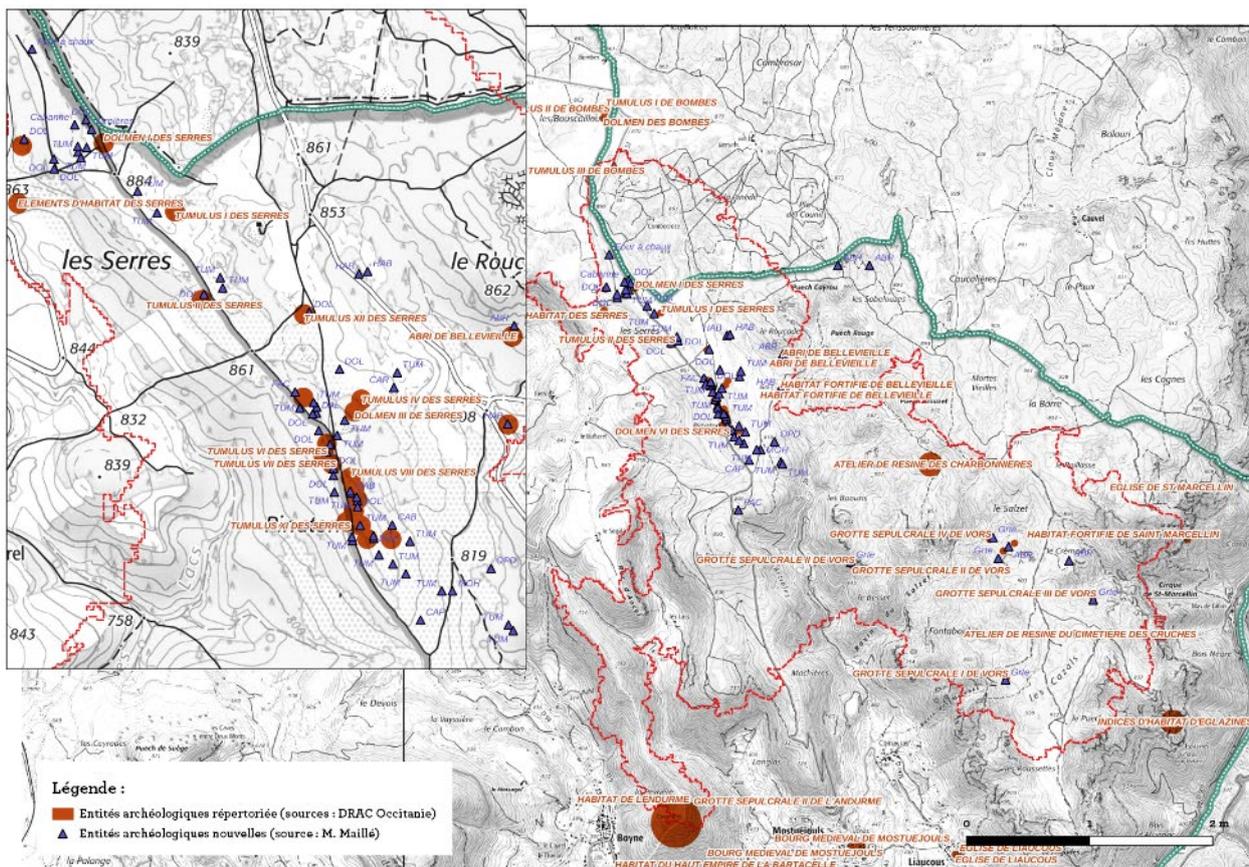
ORDRE DU JOUR :

- Mesure des enjeux archéologiques
- Actualités autre et point d'avancement
- Questions diverses.

MESURE DES ENJEUX ARCHEOLOGIQUES

L'objet de la réunion visait l'identification des éléments du patrimoine archéologique lors d'une visite sur site, la priorisation des enjeux et consignes d'exploitation. Les éléments patrimoniaux, principalement situés sur les serres (substrat calcaires), constituent une nécropole constituée de tumulus et dolmens datés de -3500 à -400 ans avant JC.

D'autres éléments du patrimoine agropastoral sont également recensés sur l'ensemble du site. Ces éléments sont plutôt datés de la période médiévale au XIX^e siècle.



Les consignes à transmettre aux exploitants forestiers sont de prendre en compte ces éléments et d'éviter tout bouleversement des vertiges en évitant les monticules de pierres que ce soient des tumuli ou des clapas. La densité des épierrements étant parfois particulièrement dense, la consigne est de prioriser les enjeux, les enjeux archéologiques plus anciens devant être priorisé par rapport aux enjeux agropastoraux. Sur le terrain la priorisation des enjeux pourra être évaluée de la manière suivante (du plus important au moins important) :

1. Les plus gros tas et les éléments – parfois discrets - balisés (par de la rubalise) : principalement les tumuli, les ruines d'habitats ou de four à chaux ;
2. Les tas plus modestes : le plus souvent des clapas ;
3. Les murets.

Pour ces derniers, si des passages doivent être permis, il conviendra d'envisager une traversée perpendiculaire limitant ainsi de détruire ou détériorer le muret dans la longueur.

Dans tous les cas, on s'abstiendra d'effectuer la réquisition de tous les tas de pierre pour les empierrements et les stabilisations des pistes et plateformes forestières.

Ces préconisations seront transmises aux exploitants par la DTT lors de la délivrance des autorisations de coupes.

Compte-tenu de ces considérations et des discussions sur site, les travaux en forêt publiques peuvent débuter. En ce qui concerne le projet de plateforme de dépôt en forêt communale, elle a fait l'objet de discussion avec la Direction de l'archéologie de l'Aveyron. Son emplacement et son dimensionnement ont fait l'objet d'adaptation pour prendre en compte les enjeux archéologiques. Il est convenu avec l'ONF que la Direction de l'archéologie de l'Aveyron se rendra sur site au début des travaux de la plateforme.

Les considérations ci-dessus sont à prendre en compte lors de la rédaction d'un éventuel Plan de massif DFCI et des travaux qui en découleront.

La DRAC informera individuellement les propriétaires privés du patrimoine qui possède sur leur parcelle. Le parc transmettra à la DRAC la liste des propriétaires. Une réunion d'information des habitants pourra être organisée ensuite si la mairie le juge nécessaire.

En conclusion l'exploitation des bois brûlés n'est pas incompatible avec la préservation du patrimoine archéologique et historique dans la mesure de quelques précautions à prendre avant et pendant l'exploitation.

ACTUALITE ET POINT D'AVANCEMENT

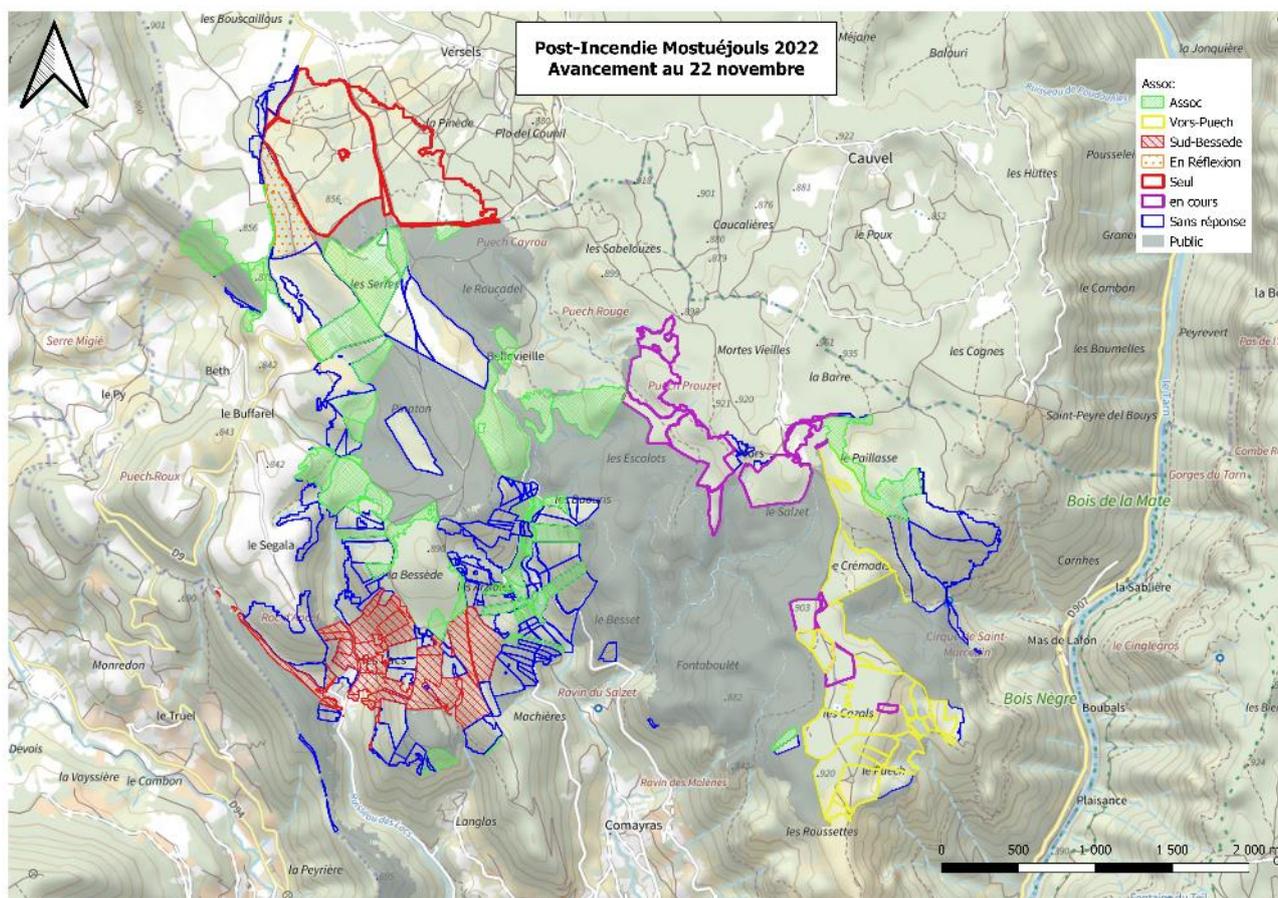
DIAGNOSTIC POST-INCENDIE

Intervention du service Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) de l'ONF a eu lieu les 2, 3 et 4 novembre 2022 sur la partie travaux et mesures d'urgence post-incendie. La Commune disposera d'un premier estimatif des coûts la semaine du 28 novembre.

Pour les risques une visite du CEREMA se déroulera le jeudi 22 novembre 2022 (Le CEREMA est un organisme d'expertise technique dans divers domaines : aménagement, transports, infrastructures, risques, bâtiment, environnement...)

DIAGNOSTICS ET TRAVAUX EN FORET PRIVEE

Point d'avancement en forêt privée au 22 novembre 2022 :



COMMUNICATION ET INFORMATION

- Point d'information aux habitants et aux propriétaires sur l'avancée des opérations.

ILLUSTRATIONS



Bellevieille I



Bellevieille III



Bellevieille IV



Belleville V



Proche de Bellevieille V - dalle de chant



Bellevieille VII